

Séance ordinaire du 10 juin 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 10 juin 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2024-06-10-121

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024
- 0-4 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
 - A- Réparation de la niveleuse
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2024

- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2024
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2024
- 100-7 Coopérative de solidarité de Bouchette
 - A- Prêt de 20 000\$ accordé en mars 2018
 - B- Demande d'aide financière
- 100-8 Adoption du rapport financier consolidé – Exercice terminé le 31 décembre 2023
- 100-9 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales (ERL) – Reddition de compte 2023
- 100-10 Entreprises septiques L.M. – Factures en suspend
- 100-11 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès 2024

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Comité municipal en sécurité publique
 - A- Sécurité publique - Inspection des résidences
 - B- Sécurité publique - Rencontre – Bouchette et Blue Sea
 - C- Sécurité publique - Formation officier non urbain
 - D- Sécurité publique - Formation autopompe

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie
 - A- Modifications spécifications des camions de déneigement
 - B- Travaux TECQ – Rechargement - Montée lac 31 milles et Auberge
 - C- Acquisition – Terrain

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Rapport de l'inspecteur municipal
 - B- Comité municipal en hygiène
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
 - A- Nettoyage d'un côté du site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Association de lacs
- 400-6 Nettoyage des regards d'égouts pluviaux

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - A - Avis de motion – Modification règlement numéro 2018-307
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2024

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Comité municipal en culture
 A- Journées de la culture 2024
 B- Bancs et balançoire

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024

M.B. 2024-06-10-122

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

A – Réparation de la niveleuse

M.B. 2024-06-10-123

Considérant la résolution M.B. 2024-03-13-051 adoptée lors de la séance tenue le 13 mars 2024;

Considérant le projet d'acquisition d'une nouvelle niveleuse;

Considérant les discussions tenues lors du comité municipal en voirie du 1^{er} mai 2024;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2024-03-13-051.

Adoptée à l'unanimité

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2024-06-10-124

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} mai 2024 au 31 mai 2024, pour un montant total de 8 717.90\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2024

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2024 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

Aucun virement à approuver.

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2024

M.B. 2024-06-10-125

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2024 pour un montant total de 87 701.20\$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2024

M.B. 2024-06-10-126

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2024 pour un montant de 122 870.21\$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Coopérative de solidarité de Bouchette

A- Prêt de 20 000\$ accordé en mars 2018

Note au procès-verbal – Félicitations

Le conseil tient à féliciter la Coopérative de solidarité de Bouchette pour le remboursement complet du prêt que la municipalité leur avait été accordé en mars 2018. Un gros BRAVO!

B- COOP de solidarité de Bouchette - Demande d'aide financière

M.B. 2024-06-10-127

Considérant la demande d'aide financière déposée par la chargée de projet de la Coopérative de solidarité de Bouchette;

Considérant la Loi sur les compétences municipales;

Considérant qu'en vertu de l'article 91.1 de cette loi, une municipalité locale peut accorder une aide à toute coopérative de solidarité sous certaines conditions;

Considérant que les membres du conseil trouvent important la présence d'un service de dépanneur dans la municipalité;

Considérant que la coopérative a procédé à l'acquisition du bâtiment situé au 40 rue Principale;

Considérant le service offert présentement à la population par la Coopérative de solidarité de Bouchette qui opère le dépanneur local et très bientôt un café-sandwicherie;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de répondre favorablement à la demande présentée et de remettre la somme de 1 823 \$ à la Coopérative de solidarité de Bouchette, cette somme représente 50% du droit de mutation. Les crédits pour cette dépense proviendront des revenus de droits de mutation.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Adoption du rapport financier consolidé – Exercice terminé le 31 décembre 2023

M.B. 2024-06-10-128

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'adopter les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, rapports préparés et déposés par la firme « Mazars S.E.N.C.R.L. » et ce, conformément à la loi.

Note au procès-verbal

Un excédent de fonctionnement de l'exercice au montant de 315 135 \$ a été réalisé pour l'année 2023. Cet excédent porte le surplus accumulé au montant de 811 729 \$. Ce surplus accumulé se détaille comme suit : Surplus affecté au montant de 421 556 \$, un fonds réservé de 6 645 \$ et un surplus non affecté au montant de 383 528 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-09 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales (ERL) – Reddition de compte 2023

M.B. 2024-06-10-129

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 366 931\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bouchette informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité

100-10 **Entreprises septiques L.M. – Factures en suspend**

M.B. 2024-06-10-130

Considérant les factures présentées par « Les entreprises septiques LM » et ce, pour divers travaux réalisés en 2022 et 2023;

Considérant que certaines factures concernent entre autres des travaux non inclus au contrat de vidange des boues de fosses septiques;

Considérant que certaines factures sont directement reliées au contrat de vidange;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement de 605\$ plus taxes en règlement des factures soumises par « Les entreprises septiques LM », ce montant représente 50% des factures déposées.

Adoptée à l'unanimité

100-11 **Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès 2024**

M.B. 2024-06-10-131

Considérant que le conseil municipal veut maximiser les effets bénéfiques de chaque participation au congrès de la FQM;

Considérant que les membres du conseil participant au congrès feront un compte-rendu écrit et détaillé de leur participation à chaque atelier auxquels ils auront participé;

Considérant que les informations recueillies lors du congrès seront partagées avec tous les autres membres du conseil sous forme de copies de ces comptes-rendus;

Considérant qu'un document qui aidera à rédiger un compte-rendu sera disponible pour les participants;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser le maire et deux conseillers à participer au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec. Les frais reliés à ces participations seront imputés aux postes « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454) et « Frais de déplacements » (02-110-00-310).

Les deux conseillers participants sont : Michel Lamoureux et Steve Millar.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de mai 2024.

200-2 Comité municipal en sécurité publique

A- Sécurité publique - Inspection des résidences

M.B. 2024-06-10-132

Considérant que selon le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, des visites de prévention incendie résidentielles doivent être effectuées afin de vérifier notamment la présence d'avertisseurs de fumée;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser deux pompiers volontaires à procéder aux inspections des résidences sur le territoire de la municipalité. Les deux pompiers attirés à ces inspections sont : Pascal Saumure et Steve Millar.

Adoptée à l'unanimité

B- Sécurité publique - Rencontre – Bouchette et Blue Sea

M.B. 2024-06-10-133

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Steve Millar, il est résolu que des représentants de la municipalité de Bouchette rencontrent des représentants de la municipalité de Blue Sea et ce, afin de regarder une possible entente entre les deux municipalités.

Adoptée à l'unanimité

C- Sécurité publique - Formation officier non urbain

M.B. 2024-06-10-134

Considérant que la formation d'officier non urbain sera prochainement offerte dans la région et que la municipalité souhaite procéder à l'inscription de deux pompiers volontaires;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser l'inscription de madame Amélie Robitaille et monsieur Pascal Saumure, à la formation d'officier non urbain. Les frais inhérents à cette formation leur seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

D- Sécurité publique - Formation autopompe

M.B. 2024-06-10-135

Considérant qu'une formation d'opérateur d'autopompe sera prochainement offerte dans la région et que la municipalité souhaite procéder à l'inscription des huit nouveaux pompiers volontaires;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser l'inscription de huit pompiers volontaires à la formation d'opérateur d'autopompe. Les frais inhérents à cette formation leur seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois de mai 2024.

300-2 Comité municipal en voirie

A- Modifications des spécifications des camions de déneigement

M.B. 2024-06-10-136

Considérant les spécifications des camions inscrites dans le devis d'appel d'offres BOU-2024-01;

Considérant que certaines spécifications sont différentes pour les deux sortes de camions;

Considérant qu'il est important que tous les camions aient sensiblement les mêmes spécifications;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de procéder à la modification des spécifications et ce, conformément à la liste déposée.

Adoptée à l'unanimité

B- Travaux TECQ- Rechargement - Montée lac 31 milles et Auberge

M.B. 2024-06-10-137

Considérant que la programmation des travaux incluse à l'intérieur du programme de subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) inclus des travaux de réfection de la Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles et du chemin de l'Auberge;

Considérant que nous sommes maintenant rendus à l'exécution des travaux de rechargement sur ces deux chemins;

Considérant l'acquisition de gravier effectuée en 2024;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser la directrice générale à autoriser les dépenses relatives aux travaux de rechargement de la Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles et du chemin de l'Auberge et ce, en toute conformité au règlement sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité

C- Acquisition - Terrain

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Marc Poirier, se retire de son siège à la table de conseil pour le traitement de ce sujet.

M.B. 2024-06-10-138

Considérant le projet d'acquisition de la machinerie relative au service de déneigement;

Considérant que présentement la portion du Centre municipal qui sert de garage municipal n'est pas adaptée à nos besoins;

Considérant que les membres du conseil désirent procéder à la construction d'un tout nouveau garage municipal qui répondra mieux aux besoins de la municipalité;

Considérant les recherches effectuées quant à la localisation de ce nouveau garage;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de déposer une offre d'achat pour le terrain situé au 11 chemin de la Ferme-des-Six et ce, pour un montant de 150 000\$. Cette offre d'achat est conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt de même qu'à l'approbation du règlement de changement de zonage.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Marc Poirier, reprend son siège à la table de conseil.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
-----	------------------------------------

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de mai 2024 concernant l'usine d'épuration.

B- Comité municipal en hygiène**400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc****A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable****Note au procès-verbal**

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de mai 2024.

400-3 Écocentre et site des lagunes**A- Nettoyage d'un côté du site des lagunes**

M.B. 2024-06-10-139

Considérant que comme à chaque année, un côté du site des lagunes doit être vidangé;

Considérant que les boues seront transportées au Centre de traitement des boues septiques de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau situé à Kazabazua;

Considérant la demande de prix effectuée par la directrice générale et ce, auprès de l'entrepreneur local qui a effectué les travaux les dernières années;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour retenir les services de Monsieur Sylvon Céré de la compagnie « 9118-2717 Québec inc » pour la vidange d'un côté du site des lagunes. Le coût des travaux pour 2024 est le même que celui de 2023, soit 1750\$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques**400-5 Association de lacs****400-6 Nettoyage des regards d'égouts pluviaux**

M.B. 2024-06-10-140

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Marc Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder aux procédures administratives visant l'octroi du contrat de nettoyage des regards d'égouts pluviaux. Par suite de la demande de prix aux « Entreprises septiques LM », il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux de nettoyage des regards d'égouts pluviaux, si le prix demandé est comparable aux années précédentes.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

A- Avis de motion – Modification règlement numéro 2018-307

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère au siège #4, Monique Pelletier, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-357, règlement modifiant le règlement 2018-307 qui modifiait le règlement 186 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Le projet de règlement 2024-357 est déposé et présenté.

Conseillère au siège #4
Monique Pelletier

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2024

Note au procès-verbal

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mai 2024 sont déposées.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité municipal en culture

A- Journées de la culture 2024

M.B. 2024-06-10-141

Considérant que les journées de la culture se tiendront les 27, 28 et 29 septembre 2024;

Considérant l'intérêt du conseil à organiser une activité dans le cadre de ces journées qui sont dédiées aux arts et à la culture;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de débloquer des crédits budgétaires d'un montant de 1 000\$ pour l'organisation d'une activité dans le cadre des journées de la culture 2024.

Adoptée à l'unanimité

B- Bancs et balançoire

M.B. 2024-06-10-142

Considérant les discussions concernant le projet d'installation de bancs dans la zone urbaine de la municipalité;

Considérant que les membres du conseil ont à cœur le bien-être de la population;

Considérant que le conseil aimerait procéder à l'installation de trois bancs;

Considérant que les emplacements ciblés pour l'installation de ces bancs sont : l'Église, le centre municipal et la caserne incendie;

Considérant qu'un deuxième projet est en discussion et ce, concernant l'installation d'une balançoire au Parc des Bâtisseurs;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir des prix pour la fabrication de bancs, bancs qui seront de même nature que les tables de pique-nique, et d'autoriser l'octroi d'un contrat si le prix obtenu est raisonnable. Il est aussi résolu de mandater la directrice générale pour obtenir l'autorisation d'utiliser une partie de terrain devant l'église pour y installer un banc.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Fermeture des Caisses Desjardins – Fermeture des guichets automatiques et des services courants

M.B. 2024-06-10-143

Considérant que la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre MRC compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre MRC;

Considérant que près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

Considérant que notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que le conseil de notre municipalité joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

Il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

Adoptée à l'unanimité

800-2 MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Appui à la résolution # 2024-R-AG139 - Dossier Services Québec

M.B. 2024-06-10-144

Considérant les nombreuses tentatives de la part de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour réclamer un changement significatif dans le modèle de la prestation des services d'aide à l'emploi, d'aide aux entreprises et d'aide sociale, sur son territoire;

Considérant que lors d'une rencontre à Québec le 21 février 2024, la ministre de l'Emploi madame Kateri Champagne Jourdain exprimait être en mode « solution » et ce, en présence des figures politiques, soit la préfète madame Chantal Lamarche et le député Robert Buisnière;

Considérant qu'à la demande de la ministre de l'Emploi, la MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis une nouvelle proposition sous le thème *Main-d'œuvre et Ruralité* en date du 5 mars 2024;

Considérant que depuis le début de la démarche entreprise par la MRC Vallée-de-la-Gatineau, on assiste à une dégradation de l'offre des services en raison d'un désinvestissement et d'un désintéressement chroniques de la part de Services Québec sur le territoire. Pour en nommer quelques-uns :

- La perte de ressources humaines disponibles et de proximité sur le territoire concernant l'aide à l'emploi, l'aide aux entreprises et l'aide sociale.
- La coupure financière administrée aux services d'emploi du CJE Vallée-de-la-Gatineau de plus de 40% au cours des deux dernières années, si on applique ce que Services Québec Outaouais propose pour l'année 2024-2025.
- La fin de la mesure de Soutien au Travail Autonome (STA) annoncée pour le 1^{er} juillet 2024.
- Le non-respect du cadre national de renouvellement des ententes 2024-2025 auprès des organismes qui proposaient « une approche modulée... basée sur les réalités locales en considérant des situations particulières.» Comment ne pas tenir compte de la situation sociale et économique de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ?

Considérant ironiquement les résultats remarquables que Services Québec national accorde à son Bureau de Maniwaki, soit « la très grande satisfaction de la clientèle » et « l'excellence qualité des services » (sondage MESS automne 2023) donne une impression de malveillance bien dissimulée qui se traduit par une perte de confiance en l'appareil administratif.

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu par le conseil de la municipalité d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses demandes à la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain concernant ce qui suit;

- Qu'en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements (A-2.1) et *validé par le contentieux de la Commission d'accès à l'information du Québec, de répondre au questionnaire joint à la résolution de la MRCVG dans un délai de 20 jours;*
- Que soit cautionnée la proposition *Main-d'œuvre et Ruralité* soumise le 5 mars 2024 lors d'une correspondance officielle lui étant adressée;
- Que soit prise en considération l'annexe du 15 avril jointe à la proposition *Main-d'œuvre et Ruralité* du 5 mars, laquelle est un complément d'information sur la composition du Comité directeur territorial *Main-d'œuvre et Ruralité*, le plan d'action et la gestion du Fonds de 250 000 \$ tiré à même le fonds existant et attribué à la région;
- Que soit lancée la Stratégie *Main-d'œuvre et Ruralité* pour le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau au cours du mois de juin, stratégie élaborée au cours des 5 dernières années et que dès lors, les travaux de sa mise en œuvre débutent.

Il est également résolu de transmettre copie de la résolution à la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain, au conseiller politique principal du Cabinet de la ministre de l'Emploi, monsieur Loïc Bouffard-Dumas, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à monsieur William Robertson, conseiller politique, à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau ainsi qu'à monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

800-3 **École Notre-Dame-de-Grâces de Bouchette – Repas pizza**

M.B. 2024-06-10-145

Considérant que madame Édith Poirier, enseignante-ortho à l'école Notre-Dame-de-Grâces de Bouchette, a présenté une demande à la municipalité afin d'offrir un repas pizza aux enfants qui fréquentent cet établissement scolaire et ce, dans le but de les récompenser pour tous les efforts déployés durant la dernière année scolaire;

Considérant que les membres du conseil ont à cœur l'éducation des enfants et jugent très important de souligner les efforts que ceux-ci ont déployés durant la dernière année;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'engager une dépense afin d'offrir un repas pizza aux enfants qui fréquentent l'école Notre-Dame-de-Grâces de Bouchette afin de les récompenser pour les efforts déployés durant la dernière année scolaire.

Adoptée à l'unanimité

800-4 MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Appui à la résolution 2024-R-AG199 - Transport LEMENS Inc. - Programme d'électrification du transport scolaire

M.B. 2024-06-10-146

Considérant que depuis octobre 2021, les transporteurs scolaires se voient obligés, par règlement, d'acheter des autobus et minibus neuf **électrique à 100%**;

Considérant que le l'objectif premier du gouvernement derrière le programme d'électrification du transport scolaire est d'atteindre 65% des véhicules de transport électrique (autobus et minibus);

Considérant que ce programme du ministère des Transports ne couvre qu'une partie du coût de l'achat d'un autobus scolaire électrique et une partie des infrastructures nécessaires au fonctionnement de celui-ci;

Considérant que dû au manque de fonds de ce programme, les entreprises de transports scolaires ont dû supporter des coûts supplémentaires causés par cette obligation qui leur est imposée par le gouvernement;

Considérant que le programme d'électrification du transport scolaire (PETS) est reconduit que pour l'année 2024-2025, les demandes doivent être envoyées au plus tard le 31 mars 2025;

Considérant que plusieurs entreprises de transports scolaires se trouvent dans l'impossibilité de procéder à l'achat de nouveaux autobus scolaires électriques dû aux coûts de ceux-ci ainsi que l'état d'approvisionnement actuel d'ici le 31 mars 2025;

Considérant tous ces éléments, plusieurs bris de services du transport scolaire au cours des prochains mois sont à prévoir.

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu par le Conseil de la municipalité de demander au gouvernement du Québec ainsi qu'au ministère des Transports et de la mobilité durable de :

- Bonifier le programme d'électrification du transport scolaire ainsi d'échelonner ce programme sur une période minimum de trois ans afin de permettre aux entreprises de transport scolaire, une plus grande latitude et flexibilité quant à l'achat des autobus scolaires électriques.

Il est également résolu de transmettre copie de la résolution à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe ainsi qu'au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

Adoptée à l'unanimité

800-5 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Appui à la résolution 2024-R-AG178 - Demande au ministre de Santé et Services sociaux - Bris majeur de service à l'Hôpital de Maniwaki

M.B. 2024-06-10-147

Considérant que la mesure annoncée par le ministère de la Santé et des Services sociaux a pour but premier d'éviter le déplacement d'effectifs vers l'Ontario. Cependant celle-ci contribuera à dévitaliser les MRC de l'Outaouais de son personnel médical encouragé à se prévaloir de ce versement incitatif qui permettra de bonifier leur rémunération;

Considérant que cette offre contribue encore une fois à démontrer l'inégalité avec les MRC rurales;

Considérant que cette offre engendrera des conséquences directes sur le service de proximité offert aux citoyens de La Vallée-de-la-Gatineau, advenant un bris de service éminent au département d'imagerie médicale de l'Hôpital de Maniwaki;

Considérant que cette offre n'atteint pas le véritable objectif, soit de contrer l'exode des effectifs vers l'Ontario, puisque ce n'est pas l'ensemble des centres de Santé et Services sociaux de l'Outaouais qui bénéficient de cette offre.

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu par le Conseil de la municipalité de Bouchette d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans ses demandes auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, afin d'appliquer cette offre à l'ensemble des centres de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais afin de répondre réellement à l'objectif premier de contrer l'exode vers l'Ontario.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe ainsi qu'au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

Adoptée à l'unanimité

800-6 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Appui à la résolution 2024-R-AG179 - Suivi dossier – Services Québec

M.B. 2024-06-10-148

Considérant la réponse reçue le 17 mai 2024 du directeur général principal des services à la clientèle de l'ouest du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et en suivi des nombreuses correspondances initialement adressées par la MRCVG;

Considérant le non-sens de la trajectoire empruntée pour adresser cette réponse, puisque celle-ci devrait se tenir d'élu à élu et non de fonctionnaire à élu;

Considérant qu'afin de donner suite à ces nombreuses demandes, plusieurs enjeux n'ont toujours pas été traités ni pris en considération;

Considérant que les éléments d'information fournis à même la réponse transmise en date du 17 mai témoignent d'une amélioration de l'expérience client et non de la réelle mise en place de la stratégie *Main-d'œuvre et ruralité*;

Considérant qu'à ce jour, étant toujours en attente d'actions concrètes du Ministère visant la mise en place de la stratégie *Main-d'œuvre et ruralité*, la clientèle s'en trouve pénalisée;

Considérant que l'invitation adressée à même la correspondance reçue a interpellé d'autres partenaires gouvernementaux et s'en trouve inutile puisqu'une collaboration quotidienne s'effectue auprès de ces partenaires dans le cadre des responsabilités désignées aux MRC;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande de rencontre officielle avec la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain quant aux énoncés ci-haut mentionnés.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

Adoptée à l'unanimité

800-7 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Appui à la résolution 2024-R-AG180 - Demande au ministre de la Justice du Québec – Attribution du statut de chef-lieu associé à un district judiciaire pour le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au palais de justice Maniwaki

M.B. 2024-06-10-149

Considérant la récente rencontre du 2 mai 2024 impliquant le juge en chef de la Cour du Québec, monsieur Henri Richard, le juge en chef adjoint, monsieur Benoit Sabourin, la préfète de la MRCVG madame Chantal Lamarche ainsi que la directrice générale du centre amitié autochtone de Maniwaki, madame Charlotte Commonda quant aux enjeux du palais de justice de Maniwaki ;

Considérant que la division des districts judiciaires aux fins de l'administration de la justice commande plusieurs travaux d'analyses impliquant divers partenaires et que des modifications législatives sont requises pour procéder à tout changement à la division territoriale ;

Considérant que la division territoriale actuelle n'assure en aucun cas l'accès juste et équitable à la justice pour les citoyens et citoyennes du territoire de la MRCVG;

Considérant que le ministère de la Justice se doit d'accorder une réflexion approfondie dans ce dossier.

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Marc Poirier, il est résolu par le Conseil de la municipalité d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande de rencontre officielle avec le ministre de la Justice, monsieur Simon Jolin-Barette quant aux énoncés ci-haut mentionnés.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe ainsi qu'au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

Adoptée à l'unanimité

800-8 Tournoi de golf de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau – Achat de deux billets

M.B. 2024-06-10-150

Considérant que la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau organise un tournoi de golf bénéfique le 6 juillet 2024 et ce au Club de golf de l'Île Patry à Bouchette;

Considérant que le conseil souhaite appuyer la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau en achetant deux billets qui seront offerts à un citoyen par le biais d'un tirage;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de procéder à l'achat de deux billets pour le tournoi de golf de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau au montant de 115 \$ chacun. Il est également résolu d'organiser un tirage afin d'offrir ces deux billets à deux citoyens.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Visites à domicile pour inspection détecteurs de fumée

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

1100 **Levée de la séance**

M.B. 2024-06-10-151

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière